

Stages

Les stages font partie intégrante du cursus du DUT et de la Licence Professionnelle. Ils sont l'occasion de découvrir le milieu professionnel et de mettre en pratique les connaissances acquises pendant la formation. Ils font l'objet d'un encadrement et d'un suivi réalisés par un enseignant référent et par un tuteur en milieu professionnel.

Convention

Seuls les stages donnant lieu à la signature d'une convention tripartite peuvent être conclus. Cette convention est signée entre l'IUT, l'organisme d'accueil et le stagiaire.

Gratification

Lorsque la durée du stage au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois, consécutifs ou non, au cours d'une même année universitaire, le stage fait l'objet d'une gratification versée mensuellement.

Le montant de cette gratification est fixé par convention de branche ou accord professionnel. A défaut, il est fixé à niveau minimal, par décret à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3,75 €/heure (à partir du 01/01/2018).

Stages à l'étranger

Les stages en milieu professionnel peuvent être effectués à l'étranger.

Les étudiants doivent impérativement être en possession de " l'attestation de prise en charge du risque accident de travail ", délivrée par la CPAM, avant leur départ.

[Télécharger ici la fiche à renseigner](#) (à remettre au secrétariat de la formation qui se chargera d'effectuer la demande).